



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE

Organise le 23 Juillet 2023 avec le concours de l'association Orn'Ecurie

Sous le patronage du Conseil Général de l'Orne, la Ville d'Exmes

Une compétition automobile régionale dénommée :

41ème COURSE DE COTE REGIONALE D'EXMES

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne 2023 (coef 1)

Le championnat de la Ligue Régionale Du Sport Automobile de Normandie 2023

Le challenge des sponsors de L'ASA DU BOCAGE 2023

Le présent règlement a été approuvé par la ligue de Normandie sous le numéro 32 en date du 06/04/23 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 289 en date du 06/04/23

LIGUE VISA 32 LE 06/04/2023
FFSA VISA 289 LE 06/04/2023

Organisateur technique

Nom : TISON Bernard

Adresse : 4 Impasse Georges Bizet 61200 ARGENTAN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr Jean Jacques PECHON	Licence n°2527/1201
Commissaire Sportifs :	Mr Michel BAUD	Licence n°23696/1507
Commissaires Sportifs :	Mr Roger GIRARD	Licence n° 23809/1305
Directeur de Course :	Mr Philippe LEREDDE	Licence n°8465/1314
Directeur de Course Adjoint :	Mr Francis GROUD	Licence n°8035/1318
Commissaire Techniques Responsable (B) :	Mr William QUERU	Licence n°14922/1314
Commissaire Techniques C :	Mr Patrick GUILLEUX	Licence n°55340/1314
Commissaire Techniques C :	Mr Michel TOUPET	Licence n°40894/1314
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Thierry MOULINET	Licence n°19089/1314

Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Virginie LENGLINE	Licence n°192460/1314
Chargé des Commissaires de route	Mr HUBERT Didier	Licence n°11684 /1314
Chronométrateur	Mr Hervé HAREL	Licence n°230034/1314
	Mr Laurent HENNEBOIS	Licence n°205921/1318

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 18 Juillet 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le jeudi 20 Juillet 2023 à 00h00

Vérifications administratives le samedi 22 Juillet 2023 de 16 h à 19 h tente organisation

Vérifications administratives le dimanche 23 Juillet 2023 de 7 h 30 à 9 h 45 tente organisation

Vérifications techniques le samedi 22 Juillet 2023 de 16 h 15 à 19 h parc concurrent

Vérifications techniques le dimanche 23 juillet 2023 h 45 de 7 à 10 h parc concurrent

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 23 juillet 2023 à 10 h 15

Briefing des commissaires le dimanche 23 juillet 2023 à 7 h30 parc concurrent

Essais non chronométrés le dimanche 23 juillet 2022 à 8h30

Essais chronométrés le dimanche 23 juillet 2023 à 10 h30

Briefing des pilotes le dimanche 23 juillet 2023 à 12 h 15 à la pré grille

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 23 juillet 2023 à 12h 30

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 23 juillet 2023 à partir de 13 h 30
- 2^{ème} montée le dimanche 23 juillet 2023 à partir de 15 h 30
- 3^{ème} montée le dimanche 23 juillet 2023 à partir de 16 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ainsi que le Palmarès le dimanche 31 juillet 2022 à partir de 19 heures.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 23 juillet 2023 à 9 H 45 .

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 22 juillet 2023 de 16 h à 19 h tente organisation

Vérifications administratives le dimanche 23 juillet 2023 de 7 h 30 à 9 h 45 tente organisation

Vérifications techniques le samedi 22 juillet 2023 de 16 h15 à 19 h 15 parc concurrent

Vérifications techniques le dimanche 23 juillet 2023 de 7 h 45 à 10 h parc concurrent

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de la dives

Adresse : route de falaise 61160 TRUN

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 23 juillet 2023 à 10 h

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 23 juillet 2023 à 9h30

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr TOUPET Michel
25 routes de la chapelle
50210 OUVILLE
toupetmi@wanadoo.fr
Tel 06 61 59 70 98

Jusqu'au mardi 18 juillet 2023 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : néant

Publicité optionnelle : néant

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 41^{ème} Course de côte Régionale D'EXMES a le parcours suivant

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D14

Arrivée sur la D14

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1690 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course.

Parc de départ *D14*

Parc d'arrivée *D14*

6.2P. ROUTE DE COURSE

Route de courses *D14* sous les ordres du directeur de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille *D 14*

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Exmes stade de football

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures, le 22 juillet 2023

Les remorques devront être garées : sur l'emplacement du concurrent

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : rue centrale

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc concurrent
- pendant les essais et la course au parc départ : Caravane chronométrage
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée : parc concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu parc concurrent de 7 heures à 21 heure.

Téléphone permanence n° 06 71 56 36 25

Centre de secours le plus proche :

Lieu : le MERLERAULT Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à la pré grille le dimanche 23 juillet 2023 à 12 h15

.La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- . Un classement général pour les voitures de sport (série A)
- . Un classement général pour les voitures de production (série B)
- . Un classement par groupe et par classe (série A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe

Aux trois premiers du scratch

Au premier de groupe et de classe

A la première et deuxième féminine

A trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le dimanche 23 juillet 2023 à 19 heures

Lieu : Tente organisation parc concurrent